

ANNEE 2020

**SEANCE PUBLIQUE
DU 30 SEPTEMBRE 2020**

Délibération n°

2020045

Date de convocation : 25/09/2020

Date d'affichage : 01/10/2020

Nombre de conseillers en
exercice : 23

Nombre de présents : 22

Pouvoirs : 1

Nombre de votants : 23

Vote : 23

Pour : 23

Abstention : 0

Contre : 0

Adopté à l'unanimité

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE BASSUSSARRY**

L'an deux mille vingt, le 30 septembre à 20h00, les membres du Conseil Municipal de la commune de BASSUSSARRY, se sont réunis en session ordinaire dans la salle Kirol Lekua, située Chemin de Carricazart (64200), sur convocation qui leur a été adressée par le Premier adjoint au Maire le 25 septembre 2020, conformément à l'article L2121.11 du Code général des collectivités territoriales.

Présents : M. Michel LAHORGUE, Maire & Ms Frédéric ETCHEGARAY, Yannick BASSIER, Marc PERRIER, Philippe BIGOTEAU, Christian GARRIGUES, Bernard COMBES, Arnaud PAVLOVSKY, Philippe ENSALES, Cédric BRESAC, Mikel AMILIBIA.

Mmes Valérie RECART, Guénael LE CAM, Valérie ETCHART, Nathalie HARAN, Fleur BEYRIS, Céline FAYS, Maud BARRAL, Marie ROSPIDE, Sylvie ITHOURRIA, Laure TREMOUILLE.

Absents excusés : Mme Bénédicte LARCEBEAU, pouvoir à Mme Emmanuelle DALLET.

Secrétaire de séance : M. Mikel AMILIBIA.

**O.J n°5 : Désignation des Conseillers appelés à siéger à la
commission territoriale du pôle ERROBI**

Monsieur Le Maire explique à l'assemblée, qu'afin de privilégier la relation avec les usagers des services communautaires et être au plus proche des problématiques propres à chaque territoire, la Communauté d'agglomération dont le siège se situe à Bayonne, est représentée par des Maisons de la Communauté, réparties sur dix pôles.

Bassussarry est rattaché au pôle territorial ERROBI, qui englobe l'ancienne communauté de communes du même nom.

Les Maisons de la Communauté constituent également un lieu ressource pour les élus communautaires car s'y déroulent les réunions des Commissions territoriales, de certaines Commissions thématiques et des Comités de pilotage dédiés aux projets locaux.

La commune de Bassussarry dispose de 3 sièges pour la représenter au sein de la Commission territoriale ERROBI.

En raison de la démission du Conseiller Communautaire titulaire, le premier siège sera pourvu par le Conseiller communautaire suppléant, Mme Emmanuelle DALLET.

Le deuxième siège sera pourvu par M. Michel LAHORGUE, Maire.

Egalement, même si la désignation du 3^{ème} conseiller appelé à siéger à la commission territoriale n'a pas l'obligation d'être formalisée, Monsieur Le Maire propose aux membres du conseil municipal de le désigner ensemble.

Le Conseil municipal,

Après avoir entendu les explications de Monsieur Le Maire,

Après en avoir délibéré,

DESIGNE M. Yannick BASSIER comme 3^{ème} conseiller appelé à siéger à la commission territoriale ERROBI.

Le Maire,
Michel LAHORGUE

